

# Création de richesse

CONCEPT D'ASSURANCE VIE POUR LES PARTICULIERS

## Augmentation du patrimoine et économie d'impôt

Le concept Création de richesse est une stratégie financière qui vous aide à générer un patrimoine après impôts plus important à votre décès. En effet, grâce à la **réallocation de placements imposables**, cette stratégie vous permet d'acheter une protection d'assurance vie permanente, laquelle pourrait bonifier l'héritage.

Il s'agit d'une solution avantageuse sur le plan fiscal qui pourrait vous permettre d'assurer l'avenir financier des bénéficiaires à qui sera transféré votre patrimoine, et ce, sans imposition.



<sup>1</sup> Certaines conditions s'appliquent et doivent être respectées.

## Est-ce la bonne stratégie pour vous?

Si vous avez maximisé les cotisations à votre REER et à votre CELI et que vous avez des placements imposables qui ne sont pas nécessaires au maintien de votre qualité de vie, cette stratégie vous offre le meilleur des deux mondes : un plus grand patrimoine et moins d'impôt!

- Bénéficiez d'une assurance qui durera toute votre vie
- Augmentez les sommes non imposables que vous laisserez à votre décès
- Réglez la note fiscale exigible à votre décès, comme vos dettes, vos frais funéraires et l'impôt exigible au décès, sans puiser dans l'héritage
- Assurez l'avenir financier de vos bénéficiaires désignés en leur permettant de toucher le montant total de l'assurance, sans délai ni frais additionnels liés au règlement de la succession
- Protégez vos biens contre les créanciers en désignant un bénéficiaire admissible<sup>1</sup>

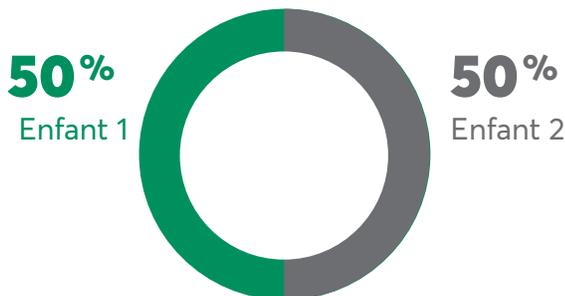
## Protégez la totalité de votre patrimoine contre les effets négatifs de l'impôt

Votre patrimoine se compose d'une part de vos actifs tels que des biens immobiliers et des titres de placement qui sont assujettis à l'impôt sur les gains en capital. D'autre part, il se compose de régimes enregistrés, comme le REER, qui sont imposés comme un revenu ordinaire s'ils ne sont pas transférés à un conjoint par roulement fiscal. À votre décès, les autorités fiscales considèrent que vous avez vendu ces biens à leur juste valeur marchande, soit leur valeur réelle courante. Ainsi, tous **les gains en capital qui en résultent doivent être déclarés**, conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Par conséquent, à moins de transférer vos actifs à un conjoint ou à une fiducie au profit de ce dernier, une facture d'impôt, parfois élevée, sera transmise à vos bénéficiaires.

### LE DÉFI QUE POSE L'IMPÔT EXIGIBLE AU DÉCÈS

#### Ce que vous souhaitez



#### Ce qui pourrait arriver



## Laissez-en plus à vos proches

Certes, vous désirez profiter du moment présent et réaliser les projets qui vous tiennent à cœur, mais sans toutefois négliger la valeur des biens que vous laisserez un jour derrière vous. **La planification d'une bonne stratégie financière** devient alors une étape essentielle à la réalisation de vos objectifs de croissance et de protection de votre patrimoine.

Une assurance vie peut être un excellent moyen d'enrichir l'héritage laissé à votre décès sous forme d'un montant forfaitaire non imposable. De plus, saviez-vous que certains types d'assurance vie vous donnent accès à des fonds lorsque vous en avez besoin<sup>2</sup>, et ce, tout au long de votre vie?

### BÉNÉFICIER AUJOURD'HUI ET TOUTE VOTRE VIE :

- D'une protection d'assurance vie
- De croissance à l'abri de l'impôt
- D'une valeur de rachat qui permet :
  - Un retrait de fonds
  - Une avance sur votre contrat
- D'utiliser votre contrat pour un emprunt en garantie auprès d'un établissement financier

### À VOTRE DÉCÈS :

- Un montant d'assurance sera versé libre d'impôt aux bénéficiaires



<sup>2</sup> À l'exception de l'assurance vie temporaire 100 ans.

## Les avantages d'une protection d'assurance vie permanente

L'assurance vie permanente comporte plusieurs avantages. Elle vous protège tout au long de votre vie, contrairement à une assurance temporaire qui, comme son nom l'indique, ne sera valide que pendant une durée limitée. Certains contrats d'assurance permanente vous permettent même d'accumuler une valeur de rachat non imposable<sup>3</sup>.

Un autre avantage distinctif est la possibilité de détenir une protection d'assurance vie qui croît et permet de pallier, au fil des années, l'augmentation des impôts sur les actifs. C'est le cas de **l'assurance vie avec participation**, qui peut être envisagée comme une solution pour réduire le fardeau fiscal grâce aux participations attribuées aux contrats.

Lorsque bien planifié, votre contrat d'assurance peut devenir un **élément fondamental d'une stratégie de placement efficace et éclairée**.

### L'HISTOIRE D'HENRI ET DE REBECCA

Ayant maximisé les cotisations à leurs RÉER et CELI, Henri, 52 ans, et Rebecca, 50 ans, investissent 15 060 \$ par année dans un contrat d'assurance vie avec participation payable en 20 ans. Si Henri décède après sa conjointe, à 92 ans (son espérance de vie), une somme non imposable de 1 355 428 \$, soit le montant d'assurance vie plus les participations accumulées au contrat année après année, sera versée à ses enfants<sup>4</sup>.

Les calculs ci-dessous sont basés sur l'espérance de vie estimée à 92 ans d'Henri. Voir les paramètres de l'hypothèse<sup>4</sup>.

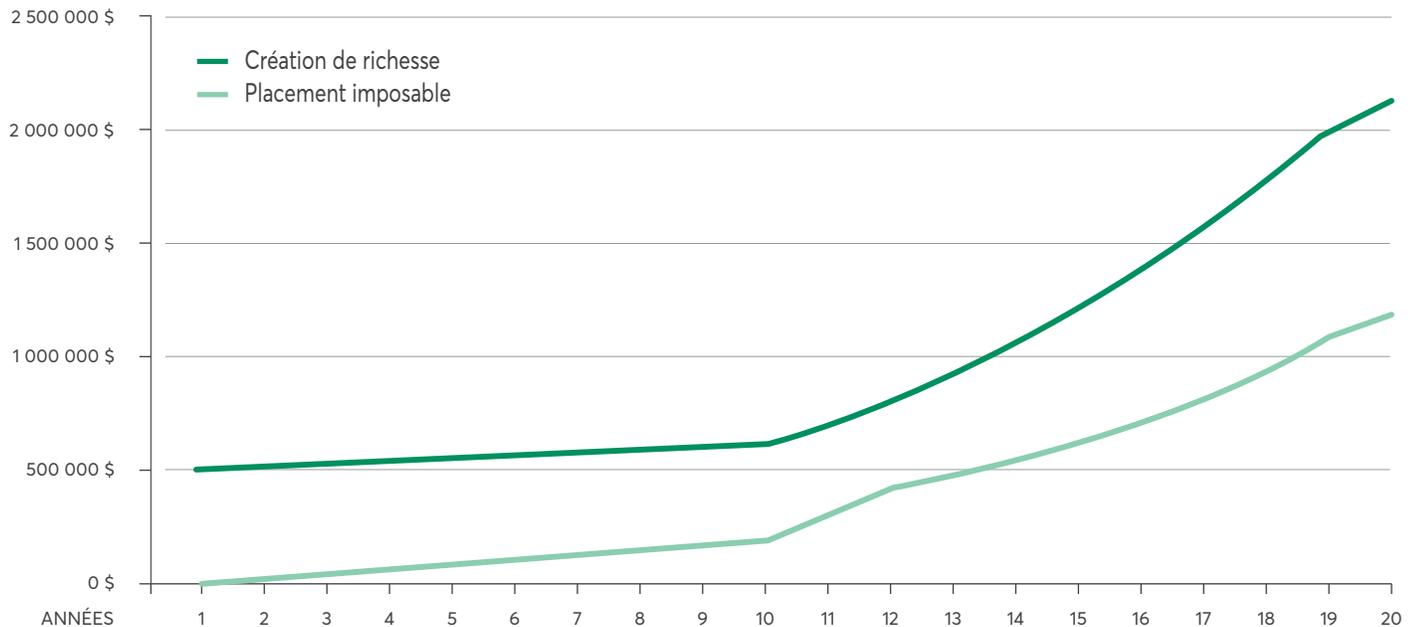
	Concept Création de richesse	Placement traditionnel
Investissement cumulatif de <b>15 060 \$</b> par année par Henri et Rebecca	Montant d'assurance payable au dernier décès <b>500 000 \$</b>	Montant de <b>15 060 \$</b> investi annuellement
	<b>+</b>	Après 20 ans: <b>301 200 \$</b>
Après 20 ans : <b>301 200 \$</b>	Montant des bonifications d'assurance libérées à 92 ans : <b>855 428 \$</b>	Intérêts à <b>3%*</b> Dividendes et gain en capital à <b>6%</b> Jusqu'à ce que Henri ait 92 ans <small>* Il s'agit de rendements composés sur le montant investi</small>
<b>Total versé aux bénéficiaires</b>	<b>1 355 428 \$</b> (valeur nette au décès)	<b>718 032 \$</b> (valeur nette au décès)

**Le concept Création de richesse confère un avantage de **637 396 \$** sur un placement imposable traditionnel.**

<sup>3</sup> Certaines conditions s'appliquent et doivent être respectées.

<sup>4</sup> Hypothèse : une assurance vie avec participation de 500 000 \$ libérée après 20 ans, payable au dernier décès, homme de 52 ans et femme de 50 ans, non-fumeurs. Cette stratégie permet de verser 637 396 \$, non imposable, de plus aux bénéficiaires que si les mêmes sommes avaient été investies pendant 20 ans dans un placement imposable traditionnel portant des intérêts à 3% sur les dividendes et à 6% des gains en capital.

## VALEUR DU PATRIMOINE APRÈS IMPÔT AU DÉCÈS



**Grâce à un contrat d'assurance vie permanente, le concept Création de richesse peut vous aider à éponger la facture fiscale et à bonifier le patrimoine que vous transférerez au décès.**

**Vous travaillez fort pour bâtir votre patrimoine.  
Nous pouvons vous aider à le protéger.**

[desjardinsassurancevie.com](https://desjardinsassurancevie.com) | [www.desjardins.com](https://www.desjardins.com)

DESJARDINS ASSURANCES désigne Desjardins Sécurité financière compagnie d'assurance-vie.  
DESJARDINS ASSURANCES et son logo sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec employées sous licence.  
200, rue des Commandeurs, Lévis (Québec) G6V 6R2 / 1 866 647-5013



Ce document est imprimé sur du papier Rolland Enviro.

100%

 **Desjardins**  
Assurances  
Vie • Santé • Retraite